

Commission de l'Éducation du  
**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2021–2022

---

30 NOVEMBRE 2021

---

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021 (APRÈS-MIDI)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Valorisation du métier de directeur» .....	3
1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Mise à jour de la Stratégie numérique pour l'éducation» .....	6
1.3 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Nouvelles mesures en vigueur dans les écoles à partir du 22 novembre» .....	8
1.4 Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Nouvelle procédure de gestion des cas de Covid-19 dans les écoles».....	8
1.5 Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Plan de ventilation dans les écoles» .....	8
1.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Calendrier de la procédure de recrutement d'inspectrices et d'inspecteurs».....	19
1.7 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Problèmes de paiement de certains enseignants» .....	21
<b>2 Ordre des travaux</b>	<b>23</b>

**Présidence de M. Kalvin Soiresse Njall, vice-président.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 17h15.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## **1 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation (article 82 du règlement)**

### ***1.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Valorisation du métier de directeur»***

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Madame la Ministre, les directeurs se plaignent depuis plusieurs années de la profusion de circulaires administratives ou informatives, et la crise de la Covid-19 n’a fait qu’amplifier le phénomène, avec les réunions du Comité de concertation (Codeco) et ses nombreuses décisions. Nous avons déjà souligné le manque d’anticipation et les controverses entre les Communautés, par exemple sur l’application du masque à tel ou tel âge. Les écoles ont du mal à s’y retrouver. Les directeurs lisent les circulaires et doivent les traduire en un langage commun pour les membres du personnel, les élèves et leurs parents. Ils en discutent aussi dans les organes de concertation et les conseils de participation.

Dans le cadre de la pandémie, le taux d’absence des directeurs pour cause de maladie était relativement bas par rapport aux autres professionnels des écoles. Toutefois, les derniers chiffres publiés le 18 novembre dernier par le Secrétariat général de l’enseignement catholique (SeGEC) montrent une hausse des absences des directeurs de l’enseignement fondamental, de 3,8 % à 6,2 %, alors que les pourcentages sont stables dans l’enseignement secondaire. Faut-il y voir un effet direct du virus ou une réelle surcharge de travail?

La réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) devrait être adoptée par notre Parlement demain. La négociation barémique, quant à elle, fait l’objet des discussions du groupe de travail dans le cadre des négociations sectorielles. Pour le groupe cdH, il est temps de tenir davantage compte de la tension barémique et des conditions de travail des directeurs. Pouvez-vous faire le point sur le dossier sensible de la tension barémique? Pourquoi ne pas le dissocier de celui de la FIE? Ils le seront vraisemblablement, puisque le commentaire de l’article qui liait ces dossiers ne se trouve plus du projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants.

Quelles sont les autres mesures qui peuvent soulager le métier des directeurs? Je pense à la simplification administrative. Des améliorations ont été apportées au statut des directeurs, à leur désignation et leur accompagnement. Quelles autres pistes de solution proposez-vous pour améliorer cette fonction et son attractivité?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, une liaison barémique suffisante pour les directions à la suite de la réforme de la FIE ou par rapport au barème 501 s'ils avaient droit à ce dernier dans leur fonction de recrutement a été décidée lors de la législature précédente. Le projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, déposé par la ministre de l'Enseignement supérieur, sera discuté ce mercredi 1<sup>er</sup> décembre en séance plénière. Le gouvernement s'est également accordé sur la proposition, discutée pendant les accords sectoriels de l'enseignement qui sont en finalisation, d'entamer les discussions sur les éventuelles évolutions barémiques qui pourraient être décidées par le prochain gouvernement à l'horizon 2026, date de sortie de la première cohorte d'étudiants formés à la suite de la réforme de la FIE.

La question de la maîtrise budgétaire des traitements et des éventuelles évolutions organisationnelles ou statutaires seront également à prendre en compte dans ces travaux, dans le souci que tout cela soit soutenable financièrement pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, souci qui anime le gouvernement. Cette décision engagera évidemment nos successeurs et le débat ne doit donc pas être pris à la légère. Il me semble cohérent que cette tension barémique soit traitée en tenant compte des objectifs. Les discussions avec les acteurs indiqueront s'il est pertinent ou pas de dissocier ces deux thématiques.

Je veux encore une fois vous rassurer sur la volonté commune des partenaires du gouvernement d'accorder une attention particulière aux directions de l'enseignement fondamental, non seulement dans le cadre des négociations sectorielles, mais également, de manière générale, en regard de la crise sanitaire. Vous avez cité des chiffres d'absentéisme. Malheureusement, ils augmentent toujours dans cette période. Nous sommes évidemment en pleine vague de la pandémie, mais, de toute façon, entre novembre et mars, il y a énormément d'absentéisme. Toutefois, quand la situation est plus difficile, il y a forcément plus d'absents chez les directions et chez les enseignants.

J'ai aussi eu l'occasion d'aborder la simplification administrative en réponse à des questions spécifiques sur ce sujet, ce matin. J'ai rappelé qu'elle est un des objectifs phares du contrat d'administration. Le chantier n° 17 du Pacte pour un enseignement d'excellence y est entièrement dédié. J'ai aussi rappelé tout à l'heure que le principal projet numérique de grande ampleur a pour objet de créer une application pour dématérialiser et simplifier les échanges entre, d'une part, les établissements scolaires et les pouvoirs organisateurs et, d'autre part, les services de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) chargés de la gestion administrative et pécuniaire des membres des personnels de l'enseignement. Les équipes de l'AGE, les fédérations des pouvoirs organisateurs (PO) et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) construisent ensemble des phases tests et pilotes pour atteindre l'objectif d'une mise en route de ce projet numérique pour la rentrée scolaire 2022-2023. En parallèle, une série d'autres

projets, comme, par exemple, celui de la dématérialisation de l'immatriculation des membres des personnels, avancent bien. Ce seront d'autres simplifications administratives très importantes pour les établissements scolaires et leur PO.

L'énumération de telles mesures n'a peut-être l'air de rien, mais il est absolument fondamental de progresser dans cette matière. Nous essayons aussi d'identifier, avec les acteurs de terrain et les directions, les mesures les plus efficaces pour leur faire rapidement gagner du temps. Ils nous aident aussi à fixer des priorités dans leur mise en œuvre.

Le développement du leadership pédagogique des directions fait lui aussi l'objet d'un chantier spécifique dans le cadre du Pacte. Il a déjà permis d'améliorer le statut des directeurs, le processus de recrutement et l'aménagement des fins de carrière, notamment par la possibilité d'accéder à de nouveaux congés. Les travaux en cours concernent les modalités de mise en œuvre d'une structure collégiale de direction et les mécanismes d'évaluation des directions en lien avec celle des enseignants. Concernant ce dernier point, j'insiste sur la nécessité d'apporter une attention particulière à l'évaluation formative et au développement des compétences professionnelles des membres du personnel.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Madame la Ministre, j'entends bien que différentes discussions sont en cours, que les échéances peuvent paraître lointaines et que le budget doit être respecté, mais il faut aussi comprendre la situation des directeurs et essayer de trouver des solutions concrètes. Ils peuvent sans doute admettre que la question du barème ne pourra pas être réglée dans les six mois, mais il faut alors leur donner des échéances claires et des pistes de solutions leur permettant notamment de se décharger de certaines tâches administratives. Avec le suivi des cas de Covid-19, par exemple, vous avez fait ce que vous avez pu, mais le problème leur revient tout de même comme un boomerang.

L'idéal serait de discuter avec eux. Le ministre-président a reçu des directeurs et vous êtes en contact avec leurs représentants. Un groupe de travail rassemblant les directeurs et l'AGE travaillait auparavant sur les questions de simplification administrative. Si ce groupe est réactivé, il est important de lui demander, ainsi qu'à l'administration, de prendre des mesures concrètes dans les six mois à venir. Sans quoi je crains que des directeurs aujourd'hui en fonction arrêtent. Je crains aussi que nous ne trouverons pas de remplaçants aux directeurs prenant leur retraite. Cette situation n'est pas nouvelle, j'en conviens. Elle existait déjà il y a cinq ans, s'est dégradée d'année en année et a encore empiré avec la crise sanitaire. Je compte dès lors sur vous pour prendre rapidement des mesures concrètes afin de donner un signal fort aux directeurs.

## ***1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Mise à jour de la Stratégie numérique pour l'éducation»***

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Madame la Ministre, j'ai eu l'occasion de discuter avec des spécialistes du secteur numérique. La Stratégie numérique pour l'éducation a été adoptée en octobre 2018 et, par la suite, des conseillers technopédagogiques ont été désignés dans les réseaux.

Durant la pandémie, les écoles ont instauré des stratégies qui ont contribué à accélérer la transition numérique. Ce n'était peut-être pas prévu, mais cela constitue finalement une conséquence positive de cette crise. Par ailleurs, vous avez fait réaliser par le Service général de l'inspection (SGI) une enquête sur les usages des outils numériques durant la pandémie. D'autres recherches ont été réalisées, notamment à l'Université de Mons (UMONS).

Des expériences pilotes d'équipement de tous les élèves d'une année ou d'un degré, voire de toute une école, ont été menées. Des équipements individuels ont été distribués et un accompagnement a été prévu dans le cadre de ces expériences pilotes. L'association qui a assuré ce déploiement dans une cinquantaine d'implantations collabore avec les conseillers technopédagogiques des réseaux et les échos de cette collaboration sont plutôt positifs.

La technologie évolue sans cesse. Le déploiement de classes complètes d'ordinateurs fixes auquel on a procédé en Région wallonne ne correspond plus au modèle actuel. Le temps que le matériel soit déployé, il est déjà obsolète, sans parler des problèmes de connectivité.

Je pense donc qu'il est nécessaire de voir plus loin. La Stratégie numérique pour l'éducation date de 2018 et, au cours des trois dernières années, l'utilisation du numérique à l'école a connu un véritable boom. Je suis persuadée que la plupart des objectifs stratégiques sont toujours valables, mais ne serait-il pas temps d'évaluer cette stratégie et de l'adapter aux besoins actuels et aux évolutions qui ont déjà eu lieu? Par exemple, quelles solutions matérielles la Fédération Wallonie-Bruxelles promeut-elle pour l'équipement de base des écoles, des élèves, des enseignants, des directions? Ces solutions pourraient-elles différer selon les niveaux d'enseignement?

En ce qui concerne les formations des enseignants, une enquête et un cadastre des besoins des utilisateurs finaux ne seraient-ils pas nécessaires? Il ne s'agit pas de demander aux directeurs d'écoles d'assurer cette tâche; ils sont déjà suffisamment occupés. Des partenariats avec le Service général du numérique éducatif (SGNE) sont sans doute à envisager pour établir ce cadastre, en lien avec le chantier n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Madame la Ministre, je serais heureuse d'entendre votre avis sur ces différentes pistes.

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Bien que les choix qui ont été faits en raison de cette crise sanitaire, comme l'enseignement à distance et l'enseignement hybride, ont poussé les différents opérateurs à plonger dans le bain du numérique, cela ne signifie pas que l'on doive faire l'impasse sur une stratégie structurelle.

La Stratégie numérique pour l'éducation insiste sur l'importance de développer le numérique: les compétences des élèves, la formation et l'accompagnement des équipes éducatives, l'équipement dans les classes et les ressources numériques. Dans un contexte où les disparités relatives à l'acquisition des compétences numériques à l'école sont telles qu'elles entraînent un accroissement des inégalités, les objectifs de la stratégie actuelle ne me semblent pas caducs, d'autant que les mesures associées à cet objectif font partie d'une feuille de route qui est actualisée annuellement.

S'agissant plus précisément de la question de l'équipement numérique des élèves, la réflexion est toujours en cours et fera l'objet d'une discussion au sein du Comité interréseaux du numérique éducatif (CINE). Il va sans dire que la prise en compte des différents niveaux d'enseignement est nécessaire et demande une analyse approfondie des besoins.

Tous les quatre ans, un ordinateur est octroyé aux directeurs. Par ailleurs, l'indemnité des 100 euros qui a été mise en œuvre lorsque vous étiez ministre, Mme Schyns, est en cours d'évaluation afin de s'assurer qu'elle répond à l'objectif d'équiper de manière effective les enseignants. Une autre formule est aussi étudiée.

Enfin, s'agissant de la formation, votre proposition me semble tout à fait pertinente et a d'ailleurs fait l'objet d'un travail conséquent au sein des deux chantiers concernés. En effet, cette année, l'analyse des besoins de formation se concentrera sur la thématique de l'utilisation du numérique dans l'enseignement. À cette fin, plusieurs sources ont été consultées et ont permis de dégager onze besoins qui ont été formulés au Conseil de la formation professionnelle continue (CoFoPro).

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – Par conséquent, nous patienterons en examinant comment la situation va évoluer. Je me réjouis d'entendre que le CINE, organe intéressant, réapparaît alors qu'en début de législature, le ministre président Pierre-Yves Jeholet avait parallèlement institué une *task force* permettant cette même coordination. Je me réjouis également de constater que nous pourrions travailler avec ses agents.

En revanche, sur la révision de la stratégie, je n'ai pas décelé dans votre réponse si elle pouvait être revue, avec quelle méthode et dans quel délai. Mais peut-être cette question est-elle précisément en cours d'évaluation au sein du CINE? À cet égard, mon idée consiste à lui faire un appel du pied, car je sens chez certains

opérateurs de la communauté éducative à la fois une telle suggestion et la volonté de collaborer avec cet organe.

**1.3 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Nouvelles mesures en vigueur dans les écoles à partir du 22 novembre»**

**1.4 Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Nouvelle procédure de gestion des cas de Covid-19 dans les écoles»**

**1.5 Question de Mme Elisa Groppi, intitulée «Plan de ventilation dans les écoles»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – Depuis le dépôt de ma question, la situation sanitaire s’est encore détériorée. Le Comité de concertation (Codeco) s’est réuni en extrême urgence vendredi dernier et trois nouvelles circulaires ont été publiées le lendemain matin après une rencontre avec les acteurs de l’enseignement. J’ai dès lors adapté ma question à la situation actuelle. Comme à mon habitude, je me suis appuyée sur les chiffres du Secrétariat général de l’enseignement catholique (SeGEC), qui scolarise un élève sur deux en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au cours des trois dernières semaines, la proportion d’élèves absents a augmenté de 59 % dans l’enseignement fondamental et de 54 % dans l’enseignement secondaire. En ce qui concerne les enseignants, ces chiffres ont augmenté respectivement de 17 % et de 30 %.

Ces données mettent en évidence la recrudescence de l’épidémie dans les écoles, comme dans le reste de la société. Madame la Ministre, avant la réunion du Codeco du 19 novembre, vous avez tenu bon face aux experts qui préconisaient le port du masque dès l’âge de dix ans, voire plus tôt. Après les décisions prises lors de cette réunion, vous avez maintenu cette ligne de conduite en répétant que l’école n’était pas le moteur de l’épidémie et que les acteurs de l’école avaient fait leur part du boulot et avaient suffisamment souffert des mesures prises. Ainsi, vous avez refusé que les enfants de l’enseignement primaire portent le masque à l’école; je vous en remercie.

Le seul élément véritablement nouveau, datant de jeudi dernier, est donc l’acquisition par les écoles de détecteurs de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Nous en avons beaucoup discuté ce matin; je ne m’attarderai donc pas sur le sujet.

En ce qui concerne le *tracing*, votre réponse précédente était très complète et la circulaire est bien parue dans le délai que vous avez indiqué. Y sont évoqués une simplification, l’*emergency brake* et un cas particulier concernant les membres du personnel. Pouvez-vous nous en présenter les éléments essentiels et distinctifs selon qu’il s’agit des élèves ou des membres du personnel?

Vous avez certainement entendu autant de témoignages que moi à propos des *call centers* régionaux. La situation est réellement catastrophique. Les directions se plaignent du délai de communication des cas de contamination. Visiblement, la priorité des *call centers* est d'informer les citoyens plutôt que les directeurs d'école. J'ai fait part de ces inquiétudes à la ministre wallonne Christie Morreale, mais je souhaite tout de même vous faire part du témoignage, datant du week-end dernier, de la direction d'une importante école de Charleroi: «Je reçois un appel du commissariat du gouvernement fédéral en charge de la gestion de la crise du coronavirus ce dimanche après-midi: six cas. Comme les services PSE sont fermés les week-ends, on appelle les directions. Les données sont incomplètes et aucun *tracing* n'a été effectué pour cinq d'entre eux; c'est à nous de le faire. Des élèves n'ont pas pu être contactés, faute d'informations. Gentiment, je suis invité à envoyer, si possible lundi matin, un fichier Excel avec les données des élèves qui auraient été en contact. C'est donc l'école qui doit assurer le *tracing* interne et référencer les données récoltées. Finalement, à quoi servent et à qui s'adressent les décisions et la circulaire du 16 novembre? Certains cas de Covid-19 datent de ce même jour. Bref, tout va bien, on ne se moque de personne et on cherche juste ceux qui feront tout ce que les autres ne feront pas. C'est vrai quoi, c'est le week-end. Ah oui, on m'a dit que les services de promotion de la santé (PSE) étaient débordés; les directions doivent être débordantes, sans doute.» Ce témoignage est loin d'être isolé; vous en avez certainement reçu des dizaines du même ordre qui montrent la situation actuelle des directeurs.

Dans ces circulaires, certains points ont fait sursauter tant les directions que les enseignants et les parents, notamment la non-visite de saint Nicolas, la fermeture des salles des professeurs ou encore la réinstauration des bulles sociales. Le point ayant suscité le plus d'incompréhension est l'interdiction des voyages scolaires avec nuitées jusqu'aux vacances de Carnaval. En Flandre, cette mesure est en vigueur jusqu'aux vacances de Noël. Une pétition a été lancée ce week-end; en deux jours, elle a rassemblé plus de 3 000 signatures. Cette pétition vous interpelle quant au fondement sanitaire de cette interdiction. Les projets ainsi annulés sont pour la plupart des projets pédagogiques préparés et intégrés dans des séquences d'apprentissage par les enseignants. Les voyages scolaires ont été payés par les parents, soit directement, soit à travers l'organisation d'activités comme des dîners, des ventes de fleurs, de biscuits ou autres pour en diminuer le coût.

Les directions des écoles négocient un report ou un remboursement. Or, dans certaines écoles, les projets ont déjà été reportés trois fois. De même, un remboursement représente une nouvelle surcharge pour les directions. De plus, que dire aux enfants et aux enseignants qui préparent ces projets depuis longtemps? Ces projets représentaient pour eux une lueur d'espoir. Qui va gérer ces annulations et reports? Qui va rembourser les acomptes?

Organiser un voyage demande une organisation précise; l'interdiction des voyages scolaires avec nuitée pourrait aussi avoir un impact sur les centres de dépaysement et de plein air (CDPA). Allez-vous modifier le budget qui leur est octroyé? Qu'en est-il des autres centres de classes vertes et des animateurs? Ces derniers viennent d'apprendre qu'ils seront en arrêt de travail pendant trois mois alors qu'ils ont déjà subi un arrêt de travail de cinq mois. Seront-ils les victimes collatérales des décisions du gouvernement? C'est sans compter la déception des enfants, qui préparent leur projet depuis longtemps et qui ne comprennent pas pourquoi, alors qu'ils passent la journée ensemble et mangent ensemble à la cantine, ils ne peuvent pas souper ensemble et dormir dans la même bulle sociale. En effet, en rentrant à la maison, ils vont dans leur deuxième bulle, à savoir la famille, et vont faire différentes activités extrascolaires avec plus de risques de contamination et de transmission du virus. La mesure que vous avez prise provoque ainsi une grande incompréhension; sur quelle base scientifique est-elle fondée?

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Depuis plus d'un an et demi, les services de médecine scolaire du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), à savoir les services PSE et les centres PMS, ont pris en main la gestion des cas de Covid-19 dans les écoles. Ils ont acquis une expertise dans les entretiens avec les enfants, maîtrisent les consignes et les protocoles et ont instauré un bon système de centralisation des données. Toutefois, le personnel de ces services est débordé. Il s'est vu attribuer des missions complémentaires sans recevoir des moyens complémentaires. De nombreux membres de ces services sont à bout, en maladie ou en burn-out. Depuis des mois, ils demandent du renfort tant humain que logistique.

La semaine du 15 novembre, la gestion des cas de Covid-19 dans les écoles a changé. Madame la Ministre, vous avez décidé de confier l'enquête de suivi des contacts aux *call centers* régionaux. Cette décision, que vous avez prise avec la ministre de la Santé, est probablement une réponse aux différents appels à l'aide des services PSE. Ceux-ci sont débordés depuis le début de la crise, moment où ils ont dû endosser une énorme charge supplémentaire sans renfort de moyens. Cependant, force est de constater que l'objectif de les soulager en leur ôtant cette mission n'est pas du tout atteint, puisque les services de *tracing* régionaux doivent encore revenir vers les services PSE pour la tenue de la liste des cas dans les classes. Ce nouveau système s'est montré défaillant depuis le début. Le protocole de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) annonce d'emblée que, pour Bruxelles, le système est en place; il aura tout de même fallu attendre le mercredi, soit deux jours après, pour que tout démarre. Pour la Wallonie, le changement n'a eu lieu que le 25 novembre!

Par ailleurs, les agents des *call centers* ne sont pas outillés pour mener des entretiens avec des enfants. Ainsi, une maman nommée Farah m'a raconté que sa fille de six ans a été testée positive. Après ce test, Farah a reçu l'appel du *call*

*center*. L'opérateur lui a demandé de demander à sa fille avec qui elle avait joué le vendredi précédent, soit trois jours plus tôt. Il est évident que la petite fille n'a pas su répondre. Ensuite, l'opérateur a demandé à Farah d'appeler l'école afin d'obtenir les noms et les numéros de téléphone des parents des enfants avec qui son enfant se souvenait avoir joué, ce qui me semble problématique en termes de protection des données privées.

Le délai de plusieurs jours entre le résultat du test et l'appel aux parents pose également question. Entre-temps, ces parents ne savent ni quoi faire ni comment se comporter. Malgré la communication officieuse entre les parents et la direction de l'établissement, des personnes potentiellement contaminées continuent d'aller au travail, à l'école, dans le bus, au sport. En outre, plusieurs témoins déclarent avoir passé trente minutes en attente lorsqu'ils appelaient le *call center* pour se renseigner sur ce qu'ils devaient faire ou pour obtenir un code de test. De plus, c'est un numéro payant! Il faut donc s'accrocher pour ne pas laisser tomber et pour obtenir les informations recherchées. Pour signaler aux parents qu'ils doivent mettre leur enfant en quarantaine ou pour leur demander de réaliser un test, les services de *tracing*, submergés eux aussi, travaillent par SMS au lieu de passer des appels téléphoniques.

Enfin, le seuil critique de 25 % de cas positifs permettant de mettre tout le monde en quarantaine correspond à quatre à six élèves par classe, nombre que je trouve très élevé. À ce rythme-là, nous ne devançons pas l'infection, mais courons après elle.

Sur quelle base médicale ou scientifique a-t-il été décidé de transférer la compétence de *tracing* des services de médecine scolaire vers les *call centers* régionaux? Concernant la nouvelle procédure, quels retours avez-vous reçus de la part des services de médecine scolaire, de leurs représentants syndicaux et des services régionaux de *tracing*? Pourquoi le système n'était-il pas opérationnel dès le 15 novembre à Bruxelles? Pourquoi a-t-il fallu attendre le 25 novembre pour la Wallonie?

Sur quelle base médicale le seuil de 25 % pour mettre toute une classe en quarantaine a-t-il été décrété? Entre-temps, l'ONE a informé les services PSE que l'*emergency brake* est finalement reculé à trois cas. Les directeurs d'écoles recevront-ils également une circulaire concernant la baisse du seuil? Plus globalement, comment évaluez-vous la prise en main de la gestion des cas dans les écoles et quelles mesures avez-vous prises pour remédier à la situation?

J'aimerais également revenir sur le plan de ventilation dans les écoles. Depuis sept mois, le PTB exprime la demande des experts, notamment l'infectiologue Leïla Belkhir et le commissaire du gouvernement en charge de la gestion de la crise du coronavirus en Belgique, Pedro Facon, pour que les classes soient équipées de détecteurs de CO<sub>2</sub>. Vous avez enfin décidé de les écouter et de passer à l'action. Qu'est-ce qui a finalement fait pencher la balance alors que les experts

réclamaient des détecteurs depuis des mois? Pour la Communauté française, quel coût représente l'installation de détecteurs dans chaque local de chaque établissement? De quelle manière avez-vous budgétisé cela? Vous avez répondu à ces questions dans une circulaire, mais il est important de vous entendre ici.

Les détecteurs de CO<sub>2</sub> sont-ils déjà dans les écoles? Qui va vérifier la bonne utilisation de ces appareils? Cette tâche reviendra-t-elle aux directions, aux inspecteurs ou aux délégués pour la prévention au travail? Comment les équipes pédagogiques, techniques et administratives seront-elles sensibilisées à l'utilisation de ces appareils? Il s'agit, par exemple, de savoir où ils doivent être placés. Dans votre circulaire, vous attirez l'attention des équipes sur ce point, mais qui va former les travailleurs et vérifier que les appareils sont bien utilisés? Quel est le plan de la Communauté française pour installer un système mécanique de renouvellement et de purification de l'air plutôt que de simples appareils de mesure de la qualité de l'air?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Mesdames les Députées, la situation a effectivement évolué depuis le dépôt de vos questions. Je vous remercie de me donner l'occasion de faire le point sur les nouvelles mesures applicables dans l'enseignement. Ces deux dernières semaines ont été marquées par l'augmentation significative des contaminations dans l'ensemble de la société. L'école n'a pas été épargnée par le phénomène, même si la situation semble encore plus compliquée dans les écoles flamandes que dans celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les opérateurs scolaires font état de difficultés grandissantes, avec un absentéisme en hausse, tant chez les élèves que chez les membres du personnel. Outre la Covid-19, les autres maladies circulent et entraînent des absences.

Une réunion du Codeco s'est tenue en urgence vendredi dernier pour prendre des dispositions dans plusieurs domaines de la société. Le Codeco a invité les ministres de l'Éducation à adopter de nouvelles normes pour limiter les contaminations dans les établissements scolaires, sur la base des recommandations du commissaire du gouvernement en charge de la crise du coronavirus en Belgique. Au-delà des consignes relatives à la ventilation et au port du masque dans certaines classes de l'enseignement primaire, ces directives ont pour objectif de réduire les contacts à risque liés au croisement entre les adultes ou entre les groupes d'élèves. D'après les recommandations du commissaire et les notifications de la réunion du Codeco, la suppression ou la restriction des sorties scolaires est notamment une des mesures à envisager.

En concertation avec les acteurs institutionnels de l'enseignement que j'ai rencontrés vendredi après-midi et avec les autres ministres de l'Enseignement, il a été décidé de renforcer les recommandations visant à limiter les mélanges de groupes-classes en dehors des activités pédagogiques. A également été décidée la fermeture des locaux réservés aux membres du personnel, si les consignes rela-

tives à l'aération et au respect des gestes barrière n'y sont pas strictement respectées. Les formations en cours de carrière en présentiel sont suspendues. Il en va de même pour les réunions entre adultes, à l'exception de celles dont le contenu ne peut absolument pas être abordé adéquatement en distantiel. Enfin, les événements publics dans les écoles et les séjours avec nuitées sont interdits.

Lors de la conférence de presse, le ministre-président a annoncé que les fêtes de Saint-Nicolas seraient interdites. Il s'agissait en fait de tous les événements qui rassemblent du public adulte dans les écoles. Je pense par exemple aux marchés de Noël. J'ai clarifié ce point dans la circulaire. Le ministre-président a lui-même précisé ses propos en indiquant que le but n'était pas d'empêcher une école d'organiser la venue de saint Nicolas, mais qu'il fallait y réfléchir intelligemment, dans le respect des règles de la circulaire. Je fais confiance aux équipes éducatives à ce sujet.

Les séjours avec nuitées sont interdits depuis lundi dernier et jusqu'au congé de détente. C'était une recommandation du commissaire du gouvernement fédéral en charge de la crise du coronavirus en Belgique et du Codeco. Je précise également que les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales et les fédérations d'associations de parents avaient formulé la même demande, car les voyages à l'étranger sont devenus très contraignants et impliquent une grande responsabilité lorsqu'il s'agit d'encadrer un groupe scolaire. Étant donné les règles fixées par les autorités sanitaires – que nous tentions de clarifier depuis plusieurs semaines avec les acteurs institutionnels –, il aurait fallu instaurer un cadre imposant l'arrêt du séjour et le retour des participants dès qu'un cas positif serait identifié dans le groupe. Je suis bien consciente de la sévérité de ces mesures. Toutefois, mettons-nous dans la peau d'un enseignant confronté à une telle situation: si un ou plusieurs enfants sont contaminés alors que le groupe est à l'étranger, l'enseignant se trouvera dans l'obligation d'isoler les cas positifs sur place et d'organiser le rapatriement des élèves, en engageant sa propre responsabilité.

Beaucoup d'enfants et de familles qui s'étaient préparés au départ seront évidemment déçus. Je ne prends pas cette décision de gaieté de cœur. Les acteurs de l'enseignement fournissent des efforts énormes depuis plusieurs années maintenant. C'est la raison pour laquelle la mesure ne s'étendra pas au-delà du congé de détente. Certains acteurs du monde de l'enseignement souhaitaient que l'interdiction coure jusqu'aux vacances de printemps; je n'ai pas suivi leur proposition. Ils demandaient une plus grande prévisibilité des décisions, car il leur est très compliqué d'organiser des voyages scolaires sans savoir comment la situation et les règles vont évoluer. J'ai décidé de n'interdire les voyages que jusqu'au congé de détente afin d'apprécier, au mois de janvier, si la reprise des séjours avec nuitées est envisageable sur le plan sanitaire pour le reste de l'année scolaire.

S'agissant du port du masque, nous en avons beaucoup débattu lors de la précédente réunion de notre commission. Nous avons discuté des positions qui opposent certains experts à ce sujet. Les débats qui ont été menés n'ont d'ailleurs pas permis à ces spécialistes de s'arrêter sur une position unanime dans les instances ad hoc.

Comme je l'ai déjà souligné, cette absence de consensus est également d'ordre international. Par exemple, les Pays-Bas et le Royaume-Uni n'imposent pas le port du masque aux moins de 12 ans, tandis que l'Espagne, l'Italie et la France l'exigent dès l'âge de 6 ans. Si je ne connais pas avec précision les chiffres des contaminations des pays ayant rendu le port du masque obligatoire dès 6 ans, je remarque toutefois que leur population a clairement été confrontée à plusieurs vagues de contamination. La France enregistre d'ailleurs une croissance exponentielle du nombre de fermetures de classe, probablement due au déplacement de la vague que nous avons connue.

En Flandre, le taux de contaminations dans la tranche des 7-12 ans est supérieur à ceux enregistrés en Wallonie et à Bruxelles. Le masque est pourtant porté par les élèves de cinquième et de sixième années primaires depuis trois semaines. Je tiens à faire une parenthèse à ce propos. Les Communautés n'ayant pas pris des mesures similaires, il serait difficile d'établir une comparaison. En ce qui concerne le masque, la Fédération Wallonie-Bruxelles se montre plus stricte, ses élèves devant le porter en permanence. En Flandre, en revanche, les élèves de l'enseignement secondaire et de cinquième et sixième années primaires ont le droit de l'ôter lorsqu'ils sont assis en silence et que les normes d'aération sont respectées.

Pour ma part, je ne mets pas en question le port du masque. Je suis pleinement convaincue de son utilité et je ne voudrais pas qu'on caricature mon propos à ce sujet. Par contre, j'estime qu'il est extrêmement difficile pour un enfant d'environ 10 ans de porter correctement le masque pendant toute une journée. Cela n'a rien d'étonnant; il suffit de prendre les transports en commun pour se rendre compte que les adultes, pourtant plus matures, éprouvent eux-mêmes des difficultés à le porter plusieurs heures de suite. Les équipes éducatives et la majorité des acteurs de l'enseignement me rejoignent à ce propos.

J'en profite pour faire une parenthèse: certains enfants de primaire portent le masque depuis le début de la crise, car leurs parents sont immunodéficients ou ont d'autres pathologies nécessitant un plus grand isolement. Les instituteurs encouragent ces élèves à porter correctement le masque. Ils disent que c'est difficile pour les enfants parce qu'ils les chipotent, les touchent, les salissent ou n'ont pas suffisamment de masques.

Faut-il donc imposer le port du masque en primaire? De plus, le faire que pour les plus grands n'est pas très utile, car ils croisent souvent les plus jeunes. Je veux éviter d'imposer aux plus petits une contrainte dont la plus-value me pa-

raît limitée alors que ses impacts en termes de confort et de qualité des apprentissages sont importants.

En ce qui concerne la ventilation, le gouvernement a dégagé une première enveloppe de trois millions d'euros en vue de soutenir l'enseignement dans la stratégie de généralisation de l'utilisation de détecteurs de CO<sub>2</sub>. Pour l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (EHSAR), chaque pouvoir organisateur pourra bénéficier d'un soutien sous la forme de droits de tirage calculés sur la base d'un montant forfaitaire par tranche de population scolaire. Ils auront donc une certaine marge de manœuvre dans la manière de dépenser ces subventions.

Vu la tension qui risque d'apparaître sur le marché des détecteurs de CO<sub>2</sub> et les importants délais de livraison qui risquent d'en découler, l'idée était bien de dégager des moyens pour inviter les pouvoirs organisateurs à équiper rapidement et prioritairement les établissements de l'enseignement fondamental. Dans les autres types ou niveaux d'enseignement, la priorité doit être donnée aux locaux d'intersection, comme les salles des professeurs, les cantines et autres infrastructures, parce que ce sont des endroits où il peut y avoir un certain relâchement quant au port du masque et où la ventilation naturelle est moins évidente.

De manière générale, il faut que les écoles procèdent à une analyse de risques leur permettant d'ajuster leur stratégie de ventilation et d'aération en fonction de leurs locaux, qu'ils soient équipés de détecteurs ou non. J'insiste là-dessus parce que c'est une demande que nous avons formulée à de nombreuses reprises auprès des écoles depuis le mois d'avril, lorsque nous avons émis notre première circulaire sur la ventilation. Les écoles sont sans doute à différents stades de préparation et d'équipement, mais cela ne veut pas dire que rien n'a été fait au cours de ces longs mois de crise. Comme je l'ai dit, s'il faut donner des priorités aux pouvoirs organisateurs en termes d'acquisition de matériel, nous avons choisi de viser en premier lieu l'enseignement fondamental, parce que le port du masque n'y est pas obligatoire pour les élèves, mais aussi parce que ces élèves n'ont pas encore accès au vaccin.

Du point de vue budgétaire, nous avons voté ce matin l'amendement au décret-programme. Les modalités d'octroi de la subvention sont communiquées dans la circulaire 8360. Cette circulaire contient aussi des éléments concernant l'utilisation des détecteurs et la stratégie de ventilation et d'aération qui doit être déployée dans chaque école. Madame Groppi, ce sont bien les conseillers en prévention qui sont chargés de venir en appui technique des équipes qui auraient des questions à propos du fonctionnement. Nous avons essayé d'être les plus clairs possibles dans la circulaire. Néanmoins, au cas où un conseiller en prévention devrait intervenir sur ce plan, il sera chargé de vérifier sur le terrain que tout se met bien en place. Je rappelle – je le répète aussi aux organisations syndicales – que des permanents syndicaux peuvent saisir des organes de con-

certation locale, par exemple s'ils estiment que certains locaux ne sont pas équipés comme la circulaire le prévoit.

En ce qui concerne les protocoles de gestion de cas, il me semble évident qu'il convient d'y accorder une très grande attention dans les semaines à venir. Il s'agira d'une des clés pour garder le contrôle de la situation en contexte de circulation élevée du virus. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité un durcissement temporaire des protocoles dans ma communication qui a suivi le Codeco. Je vous rappelle que je n'ai pas de compétences en la matière; c'est ma collègue chargée de la PSE, Bénédicte Linard, qui a la main sur cette politique. Mme Linard a d'ailleurs annoncé hier le durcissement préconisé, à savoir la fermeture des classes à partir de trois cas et non plus à partir de 25 % de contaminations. Je soulignerai juste que la simplification des protocoles est une revendication des directions et des équipes PSE, comme vous l'avez rappelé, Madame Vandorpe. Les directions et équipes PSE ont dû assurer cette tâche chronophage et compliquée pendant plus d'un an. J'ai constaté à quel point ils faisaient bien leur travail. C'est l'occasion pour moi de leur rendre hommage.

En réalité, le nouveau protocole a été plutôt bien accueilli par le secteur, car il répond à la demande de ce dernier d'être en partie déchargé de ce travail. Le problème provient du fait que nous avons changé ce protocole au moment où les contaminations augmentaient de manière significative. Par conséquent, les centres de contact saturés avaient parfois du mal à retracer les contacts des élèves.

J'ai reçu plusieurs témoignages comme celui que vous nous rapportez, Madame Groppi. En effet, on ne peut pas demander à des enfants de faire le suivi des contacts dans leur classe ou demander à des parents de connaître les coordonnées des élèves assis à côté de leurs enfants. J'ai relayé ces préoccupations aux organes compétents. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), l'Agence pour une vie de qualité (AviQ) et la Commission communautaire commune (COCOM) dialoguent en permanence pour tenter de dégager des solutions pratiques et réalistes. Espérons que leurs échanges aboutiront positivement et rapidement.

En accord avec Mme Linard, nous avons à nouveau permis aux services PSE et aux directions d'école d'agir face à des cas avérés de contamination. Vous avez pointé à juste titre que les personnes qui assurent le suivi des contacts sont débordées et interviennent trop tardivement. Or, en cas de contamination, les directions d'école ou les services PSE n'avaient plus la compétence de fermer l'établissement en question. C'est pourquoi ils sont aujourd'hui à nouveau autorisés à fermer l'établissement dès le moment où il y a trois cas de coronavirus dans une classe. Faisons confiance aux équipes qui ont l'habitude de gérer ces situations depuis longtemps.

Madame Groppi, je corrige vos affirmations sur l'absence de moyens octroyés aux équipes PSE pour faire face à la surcharge de travail occasionnée par le *tracing*. Ce sont deux millions d'euros en 2020 et deux millions d'euros en 2021 qui ont été dégagés à cet effet pour la PSE. J'ai également dégagé deux enveloppes de 400 000 euros pour les centres PMS de WBE qui assurent en partie les mêmes missions que les équipes PSE dans les écoles de WBE.

Enfin, je suis heureuse de voir que les Régions avancent rapidement dans la généralisation d'une troisième dose de vaccin qui permettra d'augmenter l'immunité de l'ensemble de la population. S'il n'y a pas de catégories professionnelles prioritaires, le fait que l'accès soit lié à des critères d'âge et de durée d'immunité offerts par le vaccin permettra à nos enseignants et aux autres membres du personnel d'y avoir accès rapidement et en temps utiles. Cela nous aidera beaucoup pour passer le cap de cette nouvelle vague impressionnante de contaminations.

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – Madame la Ministre, je suis d'accord avec vous concernant le *tracing*. Bien que cela fût une surcharge de travail, cela fonctionnait. Il me semble essentiel que vous puissiez encore accentuer les échanges avec Mme Linard, mais aussi avec Mme Morreale puisque le *tracing* est clairement une compétence de la Région wallonne.

Voici encore un témoignage. Il y a quelques minutes, un directeur m'a appris que le *tracing* n'a toujours pas contacté son service PSE pour des élèves testés positifs le 15 novembre. Imaginez comment cela se passe sur le terrain! Si les directeurs ne prennent pas leurs responsabilités, c'est une véritable catastrophe du point de vue de la diffusion du virus. Je trouve cela inadmissible. Depuis le début, on dit que la clé sera le *testing* et le *tracing*; or on assiste ici à un véritable carnage. Il faut absolument se recentrer sur cette question.

Vous avez répété à plusieurs reprises que les acteurs de l'école faisaient leur part du travail face à la crise en ce qui concerne les voyages. Pourtant, en Belgique, pour les voyages en Wallonie ou en Flandre, les CDPA, les animateurs, les différents centres de classes vertes, etc., craignent de se retrouver une nouvelle fois à l'arrêt alors qu'ils ont pris toutes les mesures nécessaires. C'est un vrai problème. Pour les voyages à l'étranger, je peux entendre votre réflexion sur les difficultés éventuelles que poserait un cas de contamination. Mais évitons le deux poids deux mesures. Par ailleurs, vous dites qu'il faut laisser les écoles faire leur analyse de risques pour la ventilation. Vous avez peut-être entendu les fédérations de pouvoirs organisateurs, qui pensent à une certaine responsabilité. Mais nous avons aussi une pétition de 3 000 personnes, Madame la Ministre. Écoutez les enfants et les enseignants qui sont prêts à prendre ces risques, qui sont mesurés par rapport aux projets de classe. Les enseignants ne voyagent pas seuls, les voyages sont préparés. Nous devons trouver des solutions pour éviter que des situations de ce genre arrivent et qu'elles puissent, lorsqu'elles se pro-

duisent, être encadrées le mieux possible. Je vous invite très sérieusement à revoir votre position. Nous travaillons depuis des mois au bien-être des élèves. Il faut mesurer le risque par rapport à la santé mentale des jeunes et aux projets pédagogiques mis en œuvre depuis des mois, voire des années. Il faut absolument écouter une nouvelle fois le terrain.

*( M. Jean-Pierre Kerckhofs prend la présidence )*

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Madame la Ministre, vous avez rappelé les nouvelles mesures permettant de limiter les contacts entre les personnes. Cependant, il est indéniable que la stratégie de gestion des cas est aujourd’hui défailante. Au lieu de renforcer les professionnels qui ont pris la situation en main et acquis une expertise lors des entretiens avec les enfants, et alors que le suivi des contacts est essentiel pour réagir rapidement et isoler les personnes positives, vous avez décidé de confier cette tâche aux *call centers* régionaux qui sont en sous-effectifs. Résultat: ils sont submergés. Il est vrai que ces centres ont par deux fois bénéficié d’un soutien de deux millions d’euros. Toutefois, dans les faits, ils n’ont pas pu engager le personnel nécessaire et n’ont donc pas eu le renfort adéquat.

Un article de presse paru la semaine passée nous indique que le nombre d’agents du *call center* régional wallon n’est plus suffisant. Ils sont 289 pour passer des coups de fil à des dizaines de milliers de personnes par jour; or l’Agence pour une vie de qualité (AViQ) estime qu’il faudrait 340 agents. Et encore, l’article date déjà de quelques jours et la courbe des contaminations continue depuis de grimper. La conséquence de ce choix et du transfert de la gestion des cas est que le nombre de cas explose. L’école est l’un des lieux qui enregistrent le plus grand nombre de contaminations. Actuellement, vous le savez, des systèmes parallèles se mettent en place: des directions, par l’intermédiaire des services PSE, des parents, de groupes WhatsApp s’organisent et créent des systèmes alternatifs pour prévenir les familles quand des cas apparaissent dans les écoles.

Les services de *tracing* mettent parfois cinq jours pour avertir les écoles ou les personnes qui ont des contacts avec un porteur du virus. Dans certains cas, le service PSE ne reçoit, par la voie officielle, l’information de l’existence que d’un seul cas alors que, par la voie officieuse, vingt familles l’ont déjà contacté pour l’avertir d’un résultat positif.

Le PTB propose au contraire de renforcer la stratégie de *testing* dans les écoles et d’engager du personnel qui pourrait aider les services de médecine scolaire dans leurs enquêtes de suivi des contacts et pour effectuer le *testing* directement dans les écoles. Nous pensons que cette stratégie est efficace et cette proposition est soutenue par des opérateurs du terrain. Nous pensons qu’elle encourage la confiance parce que tout se déroule dans un lieu connu des parents et des élèves. Madame la Ministre, vous êtes chargée de l’Éducation et êtes partiellement responsable, avec vos collègues ministres de la Santé, de la gestion des cas de Co-

vid-19 dans les écoles. Le PTB a déposé une résolution pour demander aux Régions d'aller au bout de leurs engagements et de soutenir les services qui gèrent les contaminations dans les écoles. Nous vous demandons, ainsi qu'aux ministres de la Santé, d'encourager cette initiative parce que la gestion catastrophique dont vous êtes en partie responsable pourrait mener à la fermeture des écoles. Personne ne veut que les établissements ferment parce que la place des enfants est à l'école, parmi leurs pairs.

Par rapport à l'installation de détecteurs de CO<sub>2</sub>, le manque de sens de l'urgence du gouvernement est incompréhensible. La crise a commencé il y a un an et huit mois. Les experts demandent d'installer des appareils de vérification de la qualité de l'air depuis sept mois et le PTB vous interpelle régulièrement dans cette commission et en séance plénière pour vous demander, ainsi qu'au ministre du Budget, de prendre des mesures. Aujourd'hui, vous nous dites qu'il faut établir des priorités parce qu'il y a une tension sur le marché. Cette situation était prévisible puisque nous en parlons depuis sept mois.

Aujourd'hui, nous ne pouvons même pas affirmer ni être certains que toutes les classes seront équipées, ni à quel moment. Vis-à-vis de l'analyse de risques, je m'étonne, Madame la Ministre, que vous n'ayez pas vérifié qu'elle ait bien été menée partout. Le temps de parole qui m'est imparti est court. Par conséquent, je vais conclure sur ce constat: vous venez de me répondre qu'il n'existe pas de plan «ventilation» pour la Communauté française. Son adoption me semble pourtant essentielle si nous voulons limiter la propagation du virus.

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Je n'ai pas dit ça; vous ne pouvez pas déformer mes propos de cette manière, Madame Groppi.

**Mme Elisa Groppi (PTB)**. – Ce mardi matin, je vous ai posé cette question, Madame la Ministre: à part les 3 millions d'euros dégagés pour l'installation des détecteurs de CO<sub>2</sub>, envisagez-vous d'installer des machines pour purifier l'air ou une ventilation mécanique? Or, rien de cela n'est prévu. J'en conclus qu'il est prévu d'installer des appareils pour vérifier la qualité de l'air et je me réjouis, certes, que le gouvernement de notre Fédération ait enfin pris cette décision, mais les mesures s'arrêtent là!

### ***1.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Calendrier de la procédure de recrutement d'inspectrices et d'inspecteurs»***

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH)**. – Madame la Ministre, à la fin du mois de septembre, je vous ai interrogée sur le lancement d'un appel à candidatures pour l'épreuve d'admission à la formation initiale donnant accès à une ou plusieurs fonctions de promotion d'inspecteur. Il s'agissait de la procédure de recrutement de 93 inspecteurs, dont 85 postes vacants et onze postes visant à constituer une réserve de recrutement. Il me revient que leur entrée en fonction, initialement prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2022, serait reportée à janvier 2023, ce qui

suscite une certaine inquiétude auprès des inspecteurs faisant fonction et des nouveaux candidats.

Pourriez-vous faire le point sur le calendrier actuel et à venir de ces recrutements ? Cette information relative au report d'un an de l'entrée en fonction des inspecteurs est-elle fondée et s'agit-il d'une rumeur? Dans l'affirmative, quelles sont les raisons de ce report? Aura-t-il des conséquences sur le travail du Service général de l'inspection (SGI) concernant les missions essentielles comme les audits, les présidences des groupes de travail des référentiels et des épreuves externes, le contrôle des élèves inscrits en enseignement à domicile ainsi que les enquêtes qualitatives, à effectuer à votre demande, comme celle sur l'encadrement différencié que vous avez évoquée lors de la dernière réunion de notre commission?

Les inspecteurs effectuent un travail très important; ils sont sur tous les fronts et sont débordés. Dans le cadre de ces recrutements, les inspecteurs faisant fonction pourraient-ils bénéficier d'une dispense pour certaines missions comme les audits qui représentent une charge de travail considérable?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, comme je vous l'ai précisé en septembre dernier, le calendrier relatif au recrutement à titre définitif des inspecteurs a tenu compte de la particularité des inspecteurs faisant fonction afin que, dans la mesure du possible, l'entrée en stage de ces membres du personnel n'intervienne pas avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Pour l'heure, le calendrier n'a pas été revu et respecte intégralement les balises posées par le gouvernement.

La partie orale de l'épreuve d'admission aura lieu d'ici la fin du mois de décembre. En principe, la formation initiale devrait débuter en février prochain, en fonction des résultats du marché public lancé pour déterminer les opérateurs de formation. Je reste évidemment attentive à l'évolution de la situation sanitaire; dans le cas où nous devrions prendre des mesures complémentaires, j'en discuterai avec mes collègues du gouvernement.

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH)**. – Madame la Ministre, à ce stade, vous n'annoncez aucun report et estimez que le calendrier sera respecté. J'espère que votre réponse rassurera les candidats potentiels. Aujourd'hui, ils sont réellement submergés, mais ils sont tellement motivés et passionnés parce qu'ils font qu'ils arrivent à gérer cette situation. Malgré la crise sanitaire et les démarches à effectuer, il est essentiel de garantir leur entrée en fonction le plus rapidement possible.

*(Mme Elisa Groppi prend la présidence)*

### ***1.7 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Problèmes de paiement de certains enseignants»***

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – À la suite de la crise sanitaire, une potentielle anomalie dans le paiement des enseignants remplaçants a été révélée. Le principe de la rémunération de ces enseignants veut qu'ils reçoivent le salaire de l'enseignant qu'ils remplacent; cela semble logique. Or, pour des remplacements très courts, il est possible que le remplaçant soit amené à prester une charge importante, tout en ne recevant qu'un salaire partiel.

Typiquement, un enseignant à mi-temps peut voir sa charge de travail regroupée sur trois, voire deux journées. Un intérimaire qui le remplacerait ces deux journées-là presterait alors un grand nombre d'heures tout en n'étant payé que pour un mi-temps. Bien entendu, les remplacements très courts, parfois pour un seul jour, sont rares, mais, lors de la première phase de la crise sanitaire, ils étaient permis, à juste titre. Pour prendre un exemple, un enseignant d'éducation physique a calculé qu'il avait touché trois euros brut par heure de cours prestée! Ce n'est évidemment pas acceptable.

Nous sommes aujourd'hui revenus à la situation précédente en ce qui concerne les règles de remplacement. Or, il n'est pas impossible que la situation sanitaire nous oblige à recourir de nouveau aux remplacements rapides et courts, afin de réduire les pertes d'heures si les quarantaines venaient à se multiplier. Lorsque j'ai rédigé la présente question, la situation n'était pas encore aussi catastrophique. Les remplacements rapides et courts risquent donc de devenir monnaie courante.

De toute manière, même hors période de crise, des situations problématiques surviennent. Ainsi, particulièrement dans l'enseignement fondamental, il arrive que des enseignants à mi-temps travaillent en fait à temps plein une semaine sur deux. Un éventuel remplaçant serait donc amené à travailler une semaine à temps plein, tout en n'étant payé que pour un mi-temps. Ce serait illogique et inacceptable.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de la problématique des enseignants «sous-payés» pour leurs heures de remplacement? Des pistes d'action sont-elles à l'étude pour y remédier? La règle concernant l'assouplissement des remplacements est-elle de nouveau à l'ordre du jour?

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – Monsieur le Député, il m'est difficile de répondre avec certitude à une question concernant un membre du personnel en particulier, uniquement identifié par la fonction qu'il occupe et le pouvoir organisateur pour lequel il travaille. Néanmoins, l'administration est bien au courant de la situation d'une enseignante qui semble répondre à la description que vous faites. S'il s'agit bien de cette personne, l'administration indique que la responsabilité incombe au pouvoir organisateur de l'intéressée, qui

n'a pas transmis en temps utile à la direction de gestion de la Direction générale des personnels de l'enseignement les documents permettant de rémunérer correctement cette enseignante. En effet, une partie des documents est arrivée en septembre 2021, et le reste en novembre 2021. Ils sont en cours de vérification.

Si les documents permettent la résolution du dossier, la subvention-traitement de l'intéressée sera régularisée en décembre 2021. J'en profite pour rappeler la responsabilité du pouvoir organisateur en cas de retard de paiement lui étant imputable. Il appartient au pouvoir organisateur de rémunérer son enseignant par versement d'avance, dans l'attente qu'une subvention-traitement lui soit octroyée.

J'en viens à la rémunération des enseignants appelés à remplacer des membres du personnel malades ou écartés pour cause de quarantaine. Le principe n'est pas celui que vous décrivez, à savoir qu'un remplaçant recevrait le salaire de l'enseignant remplacé. En fait, un remplaçant est bien payé en fonction de la charge qui lui est octroyée. Dans l'hypothèse d'un remplacement poste pour poste, dans une seule fonction, cette charge est identique à celle de l'enseignant remplacé.

Le calcul de la rémunération se fait selon les dispositions de l'arrêté royal n° 63 du 20 juillet 1982 modifiant les dispositions des statuts pécuniaires applicables au personnel enseignant et assimilé de l'enseignement de plein exercice et de l'enseignement de promotion sociale ou à horaire réduit. Le traitement visé correspond évidemment au traitement annuel brut indexé fixé dans l'échelle barémique proméritée par le membre du personnel, en fonction de son titre de capacité à exercer la fonction concernée en tenant compte de la charge qui lui est octroyée.

Ainsi, dans l'hypothèse où un membre du personnel remplace un enseignant prestant une très petite charge dans un établissement d'enseignement donné et pour une durée très courte, la rémunération sera très faible. Elle semblera donc insignifiante en termes de rémunération horaire, tout en étant parfaitement fondée d'un point de vue légal.

Enfin, s'agissant des règles de remplacement, je vous confirme qu'aucun assouplissement n'est actuellement à l'ordre du jour. De tels assouplissements ont des impacts budgétaires significatifs. Nous restons toutefois attentifs à la situation des absences du personnel enseignant.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Dans la première partie de votre réponse, Madame la Ministre, vous avez répondu à une partie de la question que j'avais initialement déposée par écrit, mais que je n'ai pas développée oralement à la suite d'une décision de la Conférence des présidents. Je m'étais engagé vis-à-vis

de celle-ci à ne pas aborder le cas particulier qui était évoqué dans ma question initiale. Vous m'avez néanmoins répondu sur ce point, et je vous en remercie.

Pour ce qui est des remplacements, je n'ai jamais dit qu'ils se faisaient sur une base qui n'était pas légale. Toujours est-il qu'il existe des situations particulières: un enseignant remplace une personne engagée à mi-temps et, même si les heures de remplacement couvrent une semaine complète, il est payé comme un mi-temps. Ce que je vous demande, c'est d'explorer des pistes de solution pour les situations de ce genre. Vous me dites que, pour les remplacements, aucun assouplissement n'est à l'ordre du jour. Même en dehors des situations exceptionnelles, il se peut, notamment dans l'enseignement fondamental, qu'un remplacement se fasse pour une semaine, et ce, pour un enseignant qui travaille à mi-temps et qui preste toutes ses heures une semaine sur deux.

## **2 Ordre des travaux**

**Mme la présidente.** – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de Mme Mathilde Vandorpe, intitulées «Congés pour mission dans l'enseignement obligatoire» et « Population scolaire dans les internats», et de M. André Antoine, intitulée «Étude de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) sur le racisme ordinaire à l'école», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

*L'heure des questions et interpellations se termine à 18h30.*